



**Groupe de travail GT7d  
Environnement  
Département du Lot-et-Garonne**

<b>Type de document</b>	<b>Relevé des échanges</b>
<b>Groupe de travail</b>	<b>GT7d</b>
<b>Date de la réunion</b>	<b>22 juin 2010</b>
<b>Lieu de réunion</b>	<b>Chambres des Métiers et de l'Artisanat à Agen</b>

**Documents consultés en séance :**

Cartes thématiques des enjeux Naturels et Biologiques sur fond de plan 1/25.000 avec mention du périmètre des études, et du fuseau retenu au comité de pilotage du 31 mai 2010.

## Description de la présentation

Luc Buisson (RFF) introduit la réunion :

- tous les acteurs de l'environnement dans le Lot-et-Garonne ont été invités à ce groupe de travail,
- 3 notes ont été envoyées préalablement à cette réunion : « Etudes et concertation », « Méthode d'analyse environnementale », « Charte de la concertation »,
- Un compte rendu des échanges et des conclusions sera rédigé et diffusé aux participants.

### 1- Présentation des principes des études et de la concertation en étape 2 :

Le cycle des itérations entre les études et la concertation démarre par la production des hypothèses de tracé.

Les avis sont donnés par les commissions consultatives (composés des élus des collectivités, du conseil général et régional, sous l'égide du préfet)

Les comités territoriaux (composés des co-financeurs du projet, de RFF et du préfet) examinent ces avis et proposent au comité de pilotage des décisions.

Les décisions sont prises par le comité de pilotage (composé de l'Etat, de RFF et des conseils régionaux)

### 2- Présentation des objectifs de l'étape 2 (Avant Projet Sommaire) : voir diapositive

### 3- Présentation du groupe de travail « Environnement » : voir diapositive

### 4 – Programme de la concertation : voir diapositive

### 5 – Présentation des différentes étapes jusqu'au tracé retenu par le COPIL à l'été 2011.

**Eté 2010** : Identification des zones sensibles

**Octobre 2010** : recherche des hypothèses de tracé.

**Janvier 2011** : identification du tracé pressenti.

**Mai 2011** : tracé qui sera proposé aux commissions consultatives.

### 6 – Présentation de la méthode de définition du tracé :

- La grille d'analyse multicritères présentée a été inspirée de la grille de l'étape 1 en prenant en compte la précision des données de l'étape 2.
- Les investigations écologiques, dont l'avancement est présenté en séance, alimenteront la connaissance des enjeux environnementaux et permettront d'identifier des Zones Sensibles.

### 7 – Prise en compte des enjeux environnementaux :

- La première stratégie de prise en compte des enjeux environnementaux est l'évitement.
- A défaut d'éviter, limiter l'impact sur le milieu à enjeux
- A défaut de limiter, proposer des mesures compensatoires très en amont du projet

## Points marquants et conclusions

RFF remercie les personnes présentes pour leur participation à ce groupe de travail.

La concertation doit permettre de sélectionner le tracé globalement le meilleur.

La connaissance et la hiérarchisation des enjeux sont capitales à la définition d'une solution technique respectueuse de l'environnement humain et naturel. L'ensemble des acteurs est invité à informer RFF des données dont il a connaissance dans le cadre de la définition des enjeux environnementaux.

Le prochain groupe de travail aura lieu en octobre pour la présentation des hypothèses de tracé.

## Echanges au cours de la réunion

Entité	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
SEPANLog	Comment seront prises en compte les zones sensibles (ZS) au centre du fuseau ?	Q	La méthodologie proposée par RFF doit permettre de limiter les impacts sur les ZS. La première mesure proposée est avant tout l'évitement. La bonne prise en compte des ZS passe par leur bonne connaissance et le travail avec tous les acteurs locaux et notamment les associations, qui connaissent parfaitement le terrain. Les ZS seront identifiées au moyen de fiches afin d'assurer le suivi et la traçabilité de leur prise en compte.	R
SEPANLog	Comment est organisée la collecte de données ? Elle souhaite établir une convention pour mettre à disposition les données dont elle dispose.	Q	RFF propose à la SEPANLog de se rapprocher du MOE pour mettre au point une convention de mise à disposition des données, qui sera établie entre RFF et l'association. RFF précise que la connaissance des milieux traversés ainsi que les données acquises à l'occasion du projet seront mises à disposition de certains organismes à la fin du projet.	PC
Fédération de pêche 47	Une convention est en cours de finalisation pour mise à disposition des données.	R		
SEPANLog	Comment concilier la Trame Verte avec le projet dans les Landes de Gascogne ?	Q	Une infrastructure linéaire est une coupure. Il y a lieu de travailler avec les acteurs locaux (professionnels de la sylviculture dans les Landes de Gascogne...) pour prendre en compte au mieux les Trames Vertes. Un travail est également engagé avec les autres aménageurs pour avoir une cohérence entre les différentes infrastructures linéaires dans le traitement des trames vertes et bleues.	PC
			RFF rappelle que ses engagements seront précisés lors de l'élaboration du projet et de l'étude d'Impact, à laquelle les acteurs de la concertation sont associés. Les engagements seront récapitulés dans le dossier des « engagements de l'Etat ».	R
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-ouest (33, 40, 47)	Il insiste sur le besoin de gestion de l'eau pour les sylviculteurs et des réseaux de crastes (fossés) qui assurent le bon drainage des zones forestières. Il indique que ces réseaux sont d'une importance au moins égale aux pistes DFCI	S	RFF prend en compte cette problématique.	PC
SEPANLog	Comment seront prises en compte les marres traversées par le tracé où la présence d'une espèce remarquable n'a pas été recensée mais qui constitue un habitat potentiel ?	Q	La grille d'analyse multicritères prend en compte et distingue la notion d'espèces remarquables et d'habitat. Les marres pouvant constituer un habitat pour une espèce d'amphibien remarquable sont prises en compte. En fonction de leur intérêt, ces marres pourront être reconstituées, si elles ne peuvent être évitées.	PC
Fédération de pêche 47	Elle a produit une contribution sur la grille d'analyse multicritères reçue : les critères de classification des cours d'eau par	R	La grille doit être homogène pour l'ensemble des GPSO, de Bordeaux à Toulouse et de Bordeaux à la frontière espagnole, ce qui peut expliquer la « non pertinence » d'un	PC

	catégorie piscicole lui semblent peu pertinents.		critère sur un territoire donné. Cependant, le critère d'analyse des cours d'eau est en cours d'adaptation avec l'ONEMA. La Fédération de pêche 47 pourra être associée à la mise au point.	
ONEMA	Il fait également remarquer le manque de pertinence des critères « catégorie piscicole », certains cours d'eau de 2 <sup>ème</sup> catégorie pouvant présenter un intérêt important	R	RFF indique qu'une réunion est organisée le 1 <sup>er</sup> juillet avec l'ONEMA pour finaliser la prise en compte des enjeux hydrauliques	RU
SEPANLog	La SEPANLog rappelle qu'elle est prête à travailler avec RFF sur la collecte des données écologiques, sous couvert d'une convention.	R	RFF confirme sa volonté de travailler avec les associations locales et de conclure des conventions lorsque nécessaire. Un projet de convention sera proposée à la SEPANLog pour cet échange de données.	PC
CDC Astaffort en Bruilhois	Elle insiste sur la nécessaire qualité de l'insertion de la LGV à la traversée de son territoire.	S	RFF confirme la prise en compte de cette demande.	PC
CDC Laplume en Bruilhois	Le territoire de la « Chute des coteaux de Gascogne » est traversé par du grand gibier. Sa traversée de la LGV doit être prise en compte.	S	RFF confirme la prise en compte de cette demande.	PC
CDC Laplume en Bruilhois	La CDC a acquis 4 ha de terrain au niveau de la « Chute des coteaux de Gascogne » pour protéger des zones de nidification.	R	RFF confirme la prise en compte de cette particularité	PC
SEPANLog	Elle travaille sur un projet d'extension d'une réserve naturelle, vers l'amont, au-delà du barrage de Beauregard, jusqu'à la limite du Tarn-et-Garonne.	R	RFF remercie la SEPANLog de lui fournir ce projet d'extension pour prise en compte.	PC
Conseil général 47	Il demande la différence entre les ENS et les ENS « remarquables » dans la grille d'analyse multicritères.	Q	Certains départements ont demandé la possibilité de hiérarchiser les ENS entre eux. RFF a ainsi créé la notion « ENS remarquables ».	R
Fédération de pêche 47	Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte le contexte local dans les aménagements paysagers qui seront proposés.	S	RFF informe que les traitements paysagers sont proposés après une étude minutieuse qui a pour objectif d'isoler des ensembles homogènes, de les caractériser et de proposer un traitement spécifique, cohérent dans la biodiversité locale.	PC

Abréviations :

Nature des propos : O = Objection, Opinion / R = Remarque / S = Souhait / Q = Question

Nature des réponses : PE = Promesse d'engagement pour le futur / PC = Prise en compte / RU = Réponse ultérieure